

# AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 15 septembre 2020, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 277-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir les limites de l'affectation de villégiature à même l'affectation de conservation dans le secteur du chemin Laverdure à Saint-Félicien.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en le consultant sur le site Internet ou en s'adressant à la MRC du Domaine-du-Roy par téléphone ou par courriel ([info@mrcdomaineduroy.ca](mailto:info@mrcdomaineduroy.ca)) pour en obtenir une copie.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce dix-septième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.



Steeve Gagnon  
Directeur général adjoint